

PROCURATION – représentant d’une personne physique

Je, soussigné(e), _____, ayant la qualité de membre conformément à l’article 6 du *Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, résidant et domicilié(e) au _____, mandate et autorise _____, résidant et domicilié(e) au _____, afin de me représenter et d’agir pour et en mon nom lors de la tenue de l’assemblée des membres de la Société à se tenir le 25 mars 2020.

Mon représentant est alors autorisé à exercer tous mes droits, incluant mon droit de vote, lors de cette assemblée.

Donnée à _____, le _____ 2020.

SIGNATURE DU MEMBRE

*****Le représentant doit présenter une pièce d’identité lors de l’assemblée*****

Espace réservé à la Société	
Reçu le :	_____

	Signature du secrétaire

En conformité avec le Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au plus tard 48 heures avant l’assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l’ouverture de l’assemblée. Un représentant ne peut représenter plus d’un membre.